

SPORT

### **Dotation pour la ville d'Issoudun**

**Le Département de l'Indre apporte son soutien à des Actions sportives, Actions de Jeunesse et d'Éducation Populaire (JEP) et dont le siège social est situé dans la commune d'Issoudun.**

#### **Bénéficiaire**

Le bénéficiaire doit être une association de type loi 1901 et dont le siège social est uniquement situé sur la ville d'Issoudun.

#### **Objectif**

##### **Attribution d'une subvention annuelle pour les actions sportives :**

le fonctionnement de votre association,  
l'achat de matériel,  
l'organisation de compétitions,  
l'organisation de manifestation locale,  
l'organisation de stage et de formation,  
l'organisation de randonnée,  
le développement de votre discipline sur le territoire,  
le développement des activités sur le territoire.

##### **Attribution d'une subvention annuelle pour les actions de Jeunesse et d'Éducation Populaire (JEP) :**

le fonctionnement de votre association,  
l'achat de matériel,  
l'organisation de déplacements, formations ou stages,  
le financement des animations,  
l'aménagement et l'entretien du club.

#### **Pièces à fournir :**

Un relevé d'identité bancaire ou postal,  
Un compte rendu d'activités et documents financiers de l'année antérieure,  
Un projet d'activité et budget prévisionnel pour l'année à venir,  
La liste des membres du bureau avec coordonnées et fonction de chaque membre,  
Les statuts à jour (derniers statuts en cours),  
Le compte rendu financier certifié conforme par le Président ou le Trésorier,  
Les éléments comptables du comité

Pour les associations sportives omnisports, chaque section doit impérativement remplir sa fiche spécifique à télécharger (compte de résultat, budget prévisionnel + renseignements divers).

**Le dossier est à déposer jusqu'au 15 octobre 2024.**

***Commencer vos démarches sur [mesdemarches36.fr](https://www.mesdemarches36.fr)***



LE DÉPARTEMENT  
**INDRE**  
EN BERRY

**DÉPARTEMENT DE L'INDRE**

Place de la Victoire et des Alliés CS20639  
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h15 à 12h30 - 13h30 à 17h

02 54 27 34 36

URL de la page :

<https://www.indre.fr/fr/dotation%20pour%20la%20ville%20d%E2%80%99Issoudun>